



## Prochain Classes-En-Lutte Rentrée 2023

### CLASSES EN LUTTE

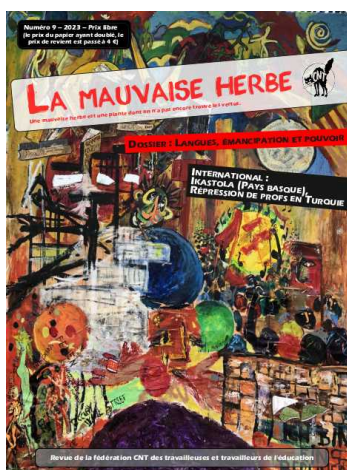
Bulletin de la fédération CNT  
des Travailleurs-euses de  
l'Éducation n°266, juin 2023

### La Mauvaise Herbe

la revue de la Cnt-Éducation  
Abonnez-vous !

Bulletin dans la rubrique  
dédiée

sur le site [www.cnt-f.org/fte](http://www.cnt-f.org/fte)



### Préavis de grève

La CNT éducation dépose  
chaque semaine des préavis de  
grève pour soutenir les  
mobilisations des personnels.  
Ces préavis couvrent tous les  
personnels au niveau local  
comme national.  
Ces préavis peuvent servir à  
défendre des élèves menacés  
d'expulsion pour défaut de  
papiers.

**Pour nous contacter :**  
**07 82 14 98 31**

## Pacte enseignant foutage de gueule salarial, cassage de gueule managérial

Y'a de quoi sombrer dans la grossièreté. La vulgarité, elle, est du côté de l'état patron. Plus personne ne croit un mot qui sort de la bouche d'un ministre. Le combat pour la défense des retraites a permis au moins cette victoire : montrer le vrai visage des cuistres.

« 10 % d'augmentation sans condition pour les enseignants » c'était la promesse de Macron candidat. « 1200€ de retraite pour tous et toutes », « Dans 100 jours, il n'y aura plus d'attente aux urgences et les profs absents seront remplacés » ... On ne compte plus les mensonges publicitaires de la clique qui s'acharne à mettre nos conquêtes sociales au placard ou nos services publics en faillite.

### De la maternelle au lycée pro, le pacte c'est le foutage de gueule salarial.

La CNT éducation partage, avec l'ensemble des organisations syndicales, le constat évident de l'indigence des « revalorisations socles » qui concernent effectivement toute la profession « sans condition » mais qui ne couvrent pas les effets de l'inflation. Autour de 5 % d'augmentation de salaire sous forme de prime quand l'alimentaire a pris 20 % en 14 mois, la réalité de notre déclassement salarial transparait derrière ce coup de com'. Il n'y a donc aucune hausse du « pouvoir d'achat » en perspective derrière ce « cadeau »

d'une petite centaine d'euros par mois pour la plupart des profs.

Après les 3,5 % d'augmentation de cet été, le gouvernement n'envisage plus d'augmenter la valeur du point d'indice pour les 4 prochaines années. Nous rappelons que la valeur du point d'indice sert de base au calcul des pensions de retraites (les primes en sont exclues). Ainsi, en procédant à une « revalorisation » uniquement sous forme de primes, le gouvernement fait des économies sur nos retraites.

**Pour le primaire**, les heures en collège représentent le premier volet du « pacte » ouvrant droit à une prime de 1250 € brut pour 18 heures de présence, ce qui en fait les heures sup' les mieux rémunérées des « unités pacte » (70€ brut / H). Cette première « brique » est un préalable si l'on veut prétendre aux autres missions du pacte. Pas de « brique » « devoirs faits » sans avoir fait la « brique » math/français au collège par exemple.

Le fait d'accepter d'aller faire des heures supplémentaires en collège laisse supposer que les profs du primaire disposent d'une réserve de temps de travail disponible, ce qui s'apparente à de la science-fiction pour qui connaît les conditions réelles d'exercice du métier.

Les profs du primaire ont une charge de travail parmi les plus lourdes d'Europe pour les salaires parmi les plus faibles des enseignant-e-s des pays de l'OCDE.

**Pour le secondaire**, le rafistolage des « remplacements » de dernière minute marque le même acharnement du ministère à vouloir essorer les profs avec des heures sup' sans aucune considération pour la qualité pédagogique de ces « remplacements » qui ne sont que des heures de garderie improvisée. Là aussi, la mission est jugée « prioritaire », puisque Macron a promis dans sa prophétie des « 100 jours » que les profs seraient remplacés systématiquement. On sait, depuis un décret de 2005 qui permet déjà les remplacements de courte durée, que la complexité des emplois du temps rend impossible la mise en œuvre de telles mesures. Mais, là encore, c'est la « brique » nécessaire pour pouvoir accéder aux autres, puisque les lettres de missions qui nous seront proposées pour acter les pactes prendront la forme que nos IEN et autres « PERDIR » voudront nous imposer.

### **Pour la voie professionnelle, le projet de liquidation passe aussi par le pacte.**

On pouvait se dire que nous avons atteint le fond, mais pour les PLP, le Pacte est différent... et pire que tout ! Pour commencer, alors que pour le reste du second degré, il est possible de choisir une, deux ou trois briques (dans ce dernier cas, avec une augmentation très significative de la charge de travail...), on demande aux PLP de prendre six briques... ou rien !! Pour elleux, c'est soit 7 500 euros bruts, pour plus d'une centaine d'heures supplémentaires et annualisées, soit 0 ! Outre les missions déjà mentionnées pour le second degré, on prévoit aussi de l'accompagnement post-bac et/ou vers l'emploi, de l'enseignement en effectifs réduits, ou encore de l'accompagnement pour les élèves en difficulté. Cela consiste en une charge de travail supplémentaire énorme, mal quantifiée car pour de

### **LE PANIER ANTI-INFLATION**



nombreuses missions on ne connaît pas encore le volume horaire précis qui y sera adossé. Enfin, cela ouvre de plus en plus grand la voie à l'annualisation des services !

Ce « travailler plus pour gagner plus » est inégalitaire car il n'est pas accessible à la partie la plus vulnérable de nos collègues. Les enseignant-e-s susceptibles de pouvoir dégager du temps en plus de leur service actuel seraient les enseignant-e-s sans charge de famille, sans handicap, majoritairement masculins (puisque les inégalités dans la répartition du travail domestique se portent toujours bien). Il n'est pas non plus accessible aux collègues qui entendent s'investir pleinement dans l'accompagnement et l'organisation du travail de leurs propres élèves. Le risque est donc évident de délaisser ses propres élèves pour aller faire des heures très rémunératrices ailleurs.



### **Pour tous les personnels, le programme, c'est le cassage de gueule managérial.**

Le plus révoltant, pour la CNT, ne se situe pourtant pas dans les fausses promesses de « revalorisation historique » qu'on nous sert depuis le début de l'ère Blanquer.

Pour nous, la logique du pacte est à combattre avec la dernière énergie car elle signe tout simplement « l'arrêt de mort du statut de professeur » comme le dit la secrétaire générale du SNES-FSU. Il faut effectivement comprendre que cette mesure assoit la toute puissance de l'arbitraire managérial sur nos conditions de travail quotidiennes.

### **En guise d'innovation, la vieille recette Thatcherienne.**

On lui doit la mise en faillite de la poste, de l'hôpital public, de la SNCF, de France Telecom assortie, évidemment, du massacre organisé des personnels qui y travaillent. Le procès Orange l'a illustré de façon indiscutable, il faudrait en tirer quelques enseignements pour ce qui nous concerne. En effet, les ingrédients de cette potion toxique sont tous réunis dans ce « Pacte » : passage d'une logique de

métier à une logique de tâches morcelées en missions distribuées sous forme de contrats divers, divisions des personnels par les primes et les parcours professionnels « individualisés », instauration de multiples hiérarchies dotées d'un pouvoir de rémunération et de contrôle, passage d'une logique de sécurisation des carrières et des conditions de travail à une logique de précarisation (flexibilité) et de mise en scène de son propre travail pour qu'il soit « valorisé ».

Notre encadrement, repeint aux couleurs du nouveau management public, récompensera donc les « chasseurs de primes » en les préférant aux profs investi-e-s pleinement auprès de leurs élèves. Les personnels de direction (dirlos du primaire inclus, merci Rilhac) seront donc chargés d'organiser les missions, de distribuer les primes et, bien sûr, de contrôler que les tâches sont effectuées, puisqu'elles sont payées ! Les collègues qui signeront pour les missions-pacte de « référents » seront donc aussi rémunéré-e-s au résultat et devront impulser, piloter, contrôler le travail de leurs collègues dans le cadre de leurs nouvelles missions.

Avec l'existence de tels dispositifs, l'évolution de nos rémunérations basée sur l'ancienneté indépendamment du « mérite », gagnée dans les combats engageant solidairement toute la profession ne sera plus qu'un souvenir poussiéreux. Les primes et l'acceptation de nouvelles tâches à l'infini représenteront la seule évolution salariale possible laissant la majeure partie de la profession dans le marasme économique et récompensant la minorité de collègues qui participera à cette mise en concurrence généralisée.

### **Il n'y a que deux côtés aux barricades**

A la CNT, nous n'avons aucune carte à vendre, nous ne cherchons pas les voix aux élections, nous affirmons donc tranquillement que les collègues qui accepteront ce pacte participeront directement à une attaque frontale contre nos conditions de travail et de rémunération, à la dégradation de la qualité de l'enseignement, à la mise à mort de toute possibilité de travail en équipe par la création de relations délétères dans les écoles et les établissements. Évidemment, la première responsabilité de cette politique revient directement à notre ministère et son gouvernement qui organisent cyniquement la faillite de l'école publique par le minage organisé de nos conditions de travail et de rémunération.

### **Pour une école égalitaire ! Refuser le pacte pour gagner les augmentations et les titularisations.**

Comment ne pas rappeler et faire le lien entre cette pseudo revalorisation, et la lutte pour les retraites ? En effet, la réforme adoptée par l'exécutif se voulait justifiée par un prétendu déficit du régime des retraites, voire pour financer d'autres projets comme

la transition écologique, la transformation de l'école ou de la santé, etc. Sauf qu'en réduisant les impôts (les heures « Pacte » sont défiscalisées) et en refusant d'augmenter les salaires (primes et indemnités sur lesquelles nous ne cotisons pas), la même politique d'assèchement des recettes sociales se poursuit de manière obstinée, et continue de nous envoyer droit dans le mur !

D'ailleurs, comme sur la question des retraites, le Pacte ne va qu'accroître les inégalités salariales entre les hommes et les femmes dans l'enseignement : ce sont déjà plus souvent les femmes qui sont à temps partiel aujourd'hui, il est donc logique qu'elles acceptent moins facilement ces nouvelles rémunérations adossées à des missions supplémentaires. Elles verront donc leurs salaires stagner : pour elles, pas de pseudo-revalorisation !

Par ailleurs, une fois de plus, les AED et les AESH sont oublié-e-s, alors même qu'ils constituent les agents les plus précaires et les moins bien rémunéré-e-s de l'Éducation nationale ! Dans sa grande générosité, le pouvoir prévoit de leur octroyer un salaire au SMIC en... fusionnant leurs tâches et leurs statuts (AED + AESH = ?) pour que ces collègues puissent cumuler deux fonctions. Inutile de souligner le mépris complet pour la spécificité de ces missions, voire le déni de reconnaissance d'un quelconque savoir faire professionnel que cache cette « revalorisation » en toc.

C'est pourquoi, à la CNT, nous revendiquons des augmentations de salaires massives (personne ne devrait être rémunéré en dessous de 2 000 euros), et inversement proportionnelles aux salaires actuels, par une refonte complète des grilles indiciaires, afin de :

- sortir de la précarité les moins bien rémunéré-es d'entre nous
- augmenter les entrées de cotisations pour financer les différents régimes de la Sécurité sociale

**Nous appelons également au boycott de toute cette mascarade** : dans les salles des profs, des maître-ses, en réunions syndicales, en AG, **refusons d'entrer dans le Pacte**, refusons de nous laisser diviser, pour exiger des salaires décents à la place, pour toutes et tous, et maintenant !

